



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 1.1

Numéro de la demande : 2018-5987
Demande : Nouvelles propriétés chimiques des principes actifs de qualité technique – nouvelle source, même titulaire
Produit : Magnacide B Microbiocide Technique
Numéro d'homologation : 11626
Principe actif (p.a.) : Acroléine
Numéro de document de l'ARLA : 3093210

Objet de la demande

La présente demande a pour objet d'ajouter un nouveau site de fabrication du produit technique, le Magnacide B Microbiocide Technique.

Évaluation des propriétés chimiques

Nom commun : acroléine
Nom chimique de l'IUPAC* : prop-2-éanal, acryaldéhyde
Nom chimique du CAS† : 2-propéanal

* Union internationale de chimie pure et appliquée

† Chemical Abstracts Service

Le Magnacide B Microbiocide Technique a les propriétés suivantes :

Propriété	Résultat
Couleur et état physique	Liquide clair et incolore (solution)
Concentration nominale	95 %
Odeur	Piquante et aigre
Densité apparente	0,847
Pression de vapeur	29,3 kPa
pH	6 (dans une solution aqueuse à 10 %)
Solubilité dans l'eau	20,6 %
Coefficient de partage <i>n</i> -octanol:eau (K_{oc})	$\log K_{oc} = 1,08$

Les données requises sur les propriétés chimiques du Magnacide B Microbiocide Technique ont été fournies, examinées et jugées acceptables.

Évaluations sanitaires

Le profil des risques que pose la nouvelle source de principe actif de qualité technique pour la santé ne devrait pas être très différent de celui de la source existante.

Aucune évaluation de l'exposition n'est requise pour la présente demande.

Évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune de ces évaluations n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a effectué une évaluation des renseignements fournis et a jugé qu'ils étaient suffisants afin d'appuyer l'ajout du nouveau site de fabrication pour le Magnacide B Microbiocide Technique.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2934795	2018, MAGNACIDE B Tech Alt source 2018 (5-batch analysis), DACO: 2.13.3 CBI
2951802	2018, MAGBtech_manuf summary (alt) production, DACO: 2.11.1 CBI
2951803	2018, MAGBtech_manuf summary (alt) production RMs, DACO: 2.11.2 CBI
3022377	2019, GLP-0184_Clarifications to Canada, DACO: 2.13.1 CBI
3022378	2019, GLP-0184_[CBI Removed] Data, DACO: 2.13.2 CBI
3022379	2019, GLP-0184_Acrolein_Monomer_Data, DACO: 2.13.2 CBI
3022380	2019, GLP-0184_[CBI Removed]_Data, DACO: 2.13.2 CBI
3022381	2019, GLP-0184_[CBI Removed]_Data, DACO: 2.13.2 CBI
3022382	2019, GLP-0184_[CBI Removed]_Removal_Data, DACO: 2.13.2 CBI
3024055	2019, GLP-0184_[CBI Removed]_Data, DACO: 2.13.2 CBI
3037042	2019, Description of the Acrolein Production Process, DACO: 2.11.3 CBI
3057521	2019, Scientific Rationale of Differences in Acetaldehyde and Hydroquinone Levels for Alternate Formulations of Acrolein - Hazard Profile, DACO: 2.13.4, 4.8 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9